

## Conseil Municipal

### Séance du 26 mars 2021

Convocation du 19 mars 2021

Absent(s) Excusé(s) :

Boris DRAPEAU

Secrétaire de séance : Sergine Breteau

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

#### **1 – Budget Communal**

##### a/ Compte de gestion 2020

*Pas d'observation ni réserve sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur*

##### b/ Compte administratif 2020

- Section de fonctionnement : + 993 603,05 €

- Section d'investissement : - 408 306,54 €

Total : + 585 296,51 €

*Le solde des dépenses et recettes engagées ou restes à réaliser étant de 0,00 €, la somme disponible à reprendre au budget primitif 2021 est de 585 296,51 €.*

##### c/ Budget primitif 2021

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget communal	1 847 697,51 €	1 399 573,54 €	3 247 271,05 €

##### Section de fonctionnement :

Chapitres Pour mémoire

Budget primitif + décision modificative 2020

Budget primitif 2021

	DEPENSES	1 946 733,35 €	1 847 697,51 €
011	Charges à caractère général	320 300,00 €	351 500,00 €
012	Charges de personnel	343 700,00 €	358 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	330 461,00 €	333 162,00 €
014	Atténuation de produits	18 000,00 €	11 100,00 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	55 200,00 €	51 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	14 700,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	9 600,00 €	9 600,00 €
022	Dépenses imprévues	75 472,35 €	75 135,51 €
023	Virement à la section d'investissement	784 000,00 €	643 000,00 €

Chapitres Pour mémoire

Budget primitif + décision modificative 2020

Budget primitif 2021

	RECETTES	1 946 733,35 €	1 847 697,51 €
70	Produits services du domaine/ventes diverses	112 100,00 €	104 000,00 €
72	Travaux en régie	10 000,00 €	0,00 €
73	Impôts et taxes	857 412,00 €	878 325,00 €
74	Dotations, subventions et participations	215 040,00 €	217 076,00 €
75	Autres produits de gestion courante	77 635,00 €	63 000,00 €
77	Produits exceptionnels	107 000,00 €	0,00 €
002	Reprises résultats antérieurs	567 546,35 €	585 296,51 €

Les taux d'imposition 2021 :

Taxe d'habitation : 15,57 % (inchangé)

Taxe foncier bâti : 20,73 % (+ 0,5 %)

Taxe foncier non-bâti : 42,14 % (+ 0,5 %)

Les subventions aux associations :

Associations hors sport Subvention accordée Associations sportives Subvention accordée

ADMR 750,00 € Football 1 303,00 €

Agriculteurs (sur présentation de facture) Maxi 500,00 € Eveil Danse 1 000,00 €

ARMHA 210,00 € Volley Ball 250,00 €

APEL Romag'Noël (sur présentation de facture) Maxi 1 300,00 €

Association Verte Vallée 450,00 €

Bibliothèque 2 700,00 €

CSI – Coordination enfance 3 600,00 €

Les Restos du Cœur 105,00 €

Multi Act'Enfance 42 000,00 €

Ecole – Contrat d'association

(à titre indicatif, variable suivant effectifs) 111 382,00 €

TOTAL 162 997,00 € TOTAL 2 553,00 €

Total toutes associations : 165 550,00 €

Participation à l'école : 478,00 € / élève de classe élémentaire

664,00 € / élève de classe maternelle

Section d'investissement :

Dépenses (y compris les restes à réaliser)

- Résultat d'investissement 408 306,54 €

- Dépenses imprévues 69 000,00 €

- Remboursement du capital des emprunts 104 508,00 €

- Frais d'études 30 000,00 €

- Acquisitions immobilières, agencements de terrains 156 500,00 €

- Acquisitions véhicules, matériel et outillages techniques 37 000,00 €

- Acquisitions mobilier, matériel de bureau et informatique 9 160,00 €

- Acquisitions matériel divers 149 667,00 €

- Constructions et travaux de bâtiments / voirie 435 432,00 €

TOTAL 1 399 573,54 €

Recettes (y compris les restes à réaliser)

- Affectation du résultat 408 306,54 €

- Prélèvement sur section de fonctionnement 643 000,00 €

- Cessions d'immobilisations 107 000,00 €

- FCTVA / Taxe d'aménagement 140 000,00 €

- Subventions (salle de sport et cantine) 89 067,00 €

- Amortissement frais d'études et subventions d'équipement 12 200,00 €

TOTAL 1 399 573,54 €

**2 – Budget Lotissement Domaine de la Croix des Rouleaux**

a/ Compte de gestion 2020

Pas d'observation ni réserve sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur

b/ Compte administratif 2020

- Section de fonctionnement : + 422 656,92 €

- Section d'investissement : + 488 703,29 €

Total : + 911 360,21 €

c/ Budget primitif 2021

Fonctionnement	Investissement	Total
Budget lot. « Domaine de la Croix des Rouleaux »	1 307 065,59 €	1 239 063,88 € 2 546 129,47 €

**3 – Budget Lotissement des Tisserands**

a/ Compte de gestion 2020

*Pas d'observation ni réserve sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur*

b/ Compte administratif 2020

- Section de fonctionnement : + 0,33 €  
- Section d'investissement : - 2 428,33 €  
Total : - 2 428,00 €

c/ Budget primitif 2021

Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Lotissement des Tisserands	268 010,33 €	268 000,00 € 536 010,33 €

**4 – Admissions en non-valeur**

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Toutefois, certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient donc, à l'issue de toutes les diligences exercées, de les admettre en non-valeur. Il en est ainsi pour des frais de restauration scolaire qui s'élèvent à un total de 152,55 €. Différentes démarches ont été menées, sans succès, pour recouvrer les recettes dont les montants sont inférieurs au seuil de poursuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 16 voix « pour » et 1 abstention d'accepter l'admission en non-valeur des sommes précitées.

**5 - Lotissement « Le Domaine de la Croix des rouleaux 3 »**

Vente de parcelles

Le conseil autorise la vente des parcelles suivantes aux acquéreurs nommés ci-dessous :

- Lot n°13 à M. Alexandre BIROT et Mme Andgy MURAIL de St Macaire-en-Mauges
- Lot n°25 à Mme Sandy JACQ de La Romagne
- Lot n°28 à M. Valentin BRUNETIERE de La Romagne
- Lot n°41 à M. Corenthin MARCHAND et Noémie BARRE de La Romagne

**6 – Lotissement « des Tisserands »**

Madame Marie-Pierre BOURGET quitte la séance.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 19 février 2021, il avait été décidé de fixer le prix de vente des parcelles du lotissement « des Tisserands » à 89 € TTC/m<sup>2</sup>.

Conformément à la réglementation, le service des Domaines a été saisi le 23 février et a rendu son avis le 12 mars comme suit : « Valeur vénale : estimée à 89 € TTC/m<sup>2</sup> ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suivre l'avis du service des Domaines et valide le prix de vente des parcelles du lotissement « des Tisserands » à 89 euros TTC/m<sup>2</sup>.

**7 – Vente d'une parcelle de terrain 11 rue de Beauséjour**

Madame Marie-Pierre BOURGET rejoint la séance.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 19 février 2021, il avait été décidé de fixer le prix de vente d'une parcelle de terrain située 11 rue de Beauséjour à 89 000 € TTC.

Conformément à la réglementation, le service des Domaines a été saisi le 23 février et a rendu son avis le 10 mars comme suit : « l'accord entre les parties sur montant de 89 000 € TTC (89 € TTC/m<sup>2</sup>) est conforme à la valeur vénale du bien et n'appelle pas d'observations ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suivre l'avis du service des Domaines et valide le prix de vente de la parcelle de 1.000 m<sup>2</sup> au prix de 89.000 euros TTC.

### **8 - Vente de 2 parcelles à Sèvre Loire Habitat**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 19 février 2021, il avait été décidé de vendre les parcelles cadastrées AI 477, AI 527 et AI 562 représentant une surface totale de 1.608 m<sup>2</sup>, à Sèvre Loire Habitat, pour un montant de 30.000 euros TTC. Conformément à la réglementation, le service des Domaines a été saisi le 23 février et a rendu son avis le 15 mars comme suit : « Valeur vénale : estimée à 70 € TTC/m<sup>2</sup> soit pour 1 608 m<sup>2</sup> une valeur vénale de 112 560 € TTC ».

Considérant l'obligation faite par le SCOT à la Commune de réaliser ou faire réaliser un certain nombre de logements sociaux sur son territoire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et confirme, à l'unanimité le projet de cession des parcelles cadastrées AI 477, AI 527 et AI 562 représentant une surface totale de 1.608 m<sup>2</sup>, à Sèvre Loire Habitat, pour un montant de 30.000 euros TTC.

### **9 – Questions et informations diverses**

#### **a/ DIA 24 rue de la Mairie**

Il s'agit de la vente d'une propriété située 24 rue de la Mairie, cadastrée AA 557 d'une superficie totale de 254 m<sup>2</sup>

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

#### **b/ DIA 51 rue Nationale**

Il s'agit de la vente d'une propriété située 51 rue Nationale, cadastrée AA 359 d'une superficie totale de 436 m<sup>2</sup>

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.